

Ministry of Education

Special Education /
Success for All Branch
18th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction de l'éducation de l'enfance en
difficulté et de la réussite pour tous
18^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

**NOTE DE SERVICE****DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE :

Shirley Kendrick

Directrice, Direction de l'éducation de l'enfance en
difficulté et de la réussite pour tous

Debra Cormier

Directrice, Direction de services régionaux

DATE :

Le 12 février 2018

OBJET :

Demande d'approbation de programmes d'éducation
destinés aux enfants et jeunes dans les établissements
de soins, de traitement, de services de garde et de
services correctionnels (Allocation au titre du volet
Établissement)

Nous sommes heureux de vous fournir des renseignements sur le processus de demande et d'approbation s'appliquant aux programmes d'éducation offerts dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC) pour l'année scolaire 2018-2019. Le Ministère invite les conseils scolaires à présenter une demande de renouvellement pour leurs programmes de STGC existants, y compris les nouveaux programmes approuvés en 2013-2014 et 2015-2016. Afin d'assurer un examen complet de l'impact des nouveaux programmes de transformation, le Ministère n'acceptera pas de demandes pour la création de nouveaux programmes ou pour l'expansion de programmes existants pour l'année scolaire 2018-2019.

Les conseils scolaires ont également reçu la version révisée des *Lignes directrices concernant l'approbation et la prestation des programmes d'éducation dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC) 2018-2019* (Lignes directrices de 2018-2019). Ces lignes directrices fixent les attentes dans divers domaines, notamment le rapport élèves-enseignant et les critères de financement de postes d'aides-enseignantes et d'aides-enseignants et de postes administratifs ou d'agent de liaison, et précisent les éléments particuliers que doivent prendre en compte les programmes d'éducation dans les établissements de STGC. En outre, tous les responsables des programmes où il y a eu des changements depuis 2017-18, sont tenus de remplir un modèle de description de programme révisé (annexe A), qui permettra d'acquérir une compréhension plus globale et plus cohérente de la portée des programmes offerts en Ontario.

Tel qu'il a été communiqué dans la note de service sur la Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) du 10 décembre 2015, le Ministère a pour objectif de recueillir des données détaillées sur la réussite des élèves auprès des établissements secondaires de STGC. Les données constitueront des éléments de preuve afin d'améliorer les programmes de STGC et la réussite des élèves qui suivent des programmes d'éducation dans des établissements de STGC.

Dates importantes :

Voici le calendrier du processus de présentation d'une demande pour l'année scolaire 2018-2019 :

| Date | Activité |
|---|--|
| <p>Le 28 février 2018 14h30 h à 15h30 h</p> | <p>Une séance d'information Adobe Connect aura lieu pour revoir le processus d'approbation des programmes et permettre aux conseils scolaires de poser des questions sur le processus de renouvellement des programmes et le processus de demande pour un nouveau programme.</p> <p>Renseignements pour participer à la séance : Adobe Connect URL : http://conn-o.osapac.org/stgc-2018-2019/</p> <p>De Toronto : 416 212-8014 Sans frais : 1 866 500-5845 Code à composer pour participer : 7145807</p> |
| <p>Le 9 mars 2018</p> | <p>Les demandes pour renouveler les programmes existants doivent être présentées par voie électronique à l'attention de la personne responsable des établissements de STGC au bureau régional du Ministère de l'Éducation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Demande pour les programmes d'éducation – établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels 2018-2019 (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée).</i> • <i>Annexe A : Description du programme (S'il y a des changements, en 2017-18, tous les responsables des programmes sont tenus de remplir un modèle de description de programme révisé, qui permettra d'acquérir une compréhension plus globale et plus cohérente de la portée des programmes offerts en Ontario)</i> |
| <p>Le 13 avril 2018</p> | <p>Date cible pour l'approbation des programmes existants.*</p> <p>* Remarque : Sous réserve de l'approbation des Subventions pour les besoins des élèves 2018-2019.</p> |
| <p>Le 31 août 2018</p> | <p>Date limite pour envoyer par voie électronique les ententes de programme ou les protocoles d'entente signés pour 2018-2019 à l'attention de la personne responsable des établissements de STGC au bureau régional du ministère de l'Éducation.</p> |
| <p>Le 26 octobre 2018</p> | <p>Confirmation par les conseils scolaires des salaires, des avantages sociaux, de l'effectif réels en septembre 2018 et le nombre total d'élèves servis en 2017-2018.</p> <p>** Remarque : Changement des données sur l'effectif.</p> |

Pour obtenir des renseignements sur le processus de présentation et d'approbation des demandes, notamment les Lignes directrices de 2018-2019, consultez https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Section%2023_FR.htm.

Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions, veuillez communiquer avec **insérer les coordonnées de l'agente ou de l'agent d'éducation du bureau régional** du ministère de l'Éducation.

Nous vous remercions de votre coopération.

ORIGINAL SIGNÉ PAR:

Shirley Kendrick

Debra Cormier